

Conseil Municipal

Compte-rendu sommaire du

12 juin 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Mme Catherine CUINET. M. Christophe CAVEROT est secrétaire de séance. Tous les conseillers sont présents sauf M. Didier ROCHET qui donne pouvoir à Mme Catherine CUINET. Mme Adriana DOMERGUE, en retard, n'a participé à aucune délibération.

Le conseil débute à 18h05 par la lecture du compte-rendu de la séance du 10 avril 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

1/ Contrat P@C du territoire

Exposé des motifs

Dans le cadre de son projet stratégique C@P 25 (Construire, aménager, préserver), le Département du Doubs a décidé de faire évoluer les modalités de son soutien financier en faveur des projets locaux.

Cette évolution est guidée par les principes de :

- subsidiarité : le Département intervient là où c'est nécessaire et pour apporter une plus-value,
- différenciation : en tenant compte des caractéristiques locales, l'intervention du Département diffère d'un territoire à l'autre afin de corriger les disparités et les inégalités, et pour renforcer les solidarités.

Concrètement, le Département propose la signature, avec le bloc communal (communes et EPCI), d'un contrat intitulé P@C (Porter une action concertée) qui couvrira le territoire du Grand Besançon, pour une durée de 4 ans (2018-2021).

Visant à faciliter l'articulation des politiques départementales avec les stratégies et les priorités locales exprimées dans les projets de territoire, ceci dans un souci de cohérence, d'efficacité et de lisibilité de l'action publique, ce contrat est construit autour de 4 axes complémentaires :

- 1^{er} axe : expression des interventions et/ou des priorités du Département sur le territoire, dans une logique de convergence des politiques publiques,
- 2^{ème} axe : accompagnement à l'émergence et à la mise en œuvre opérationnelle des projets locaux,
- 3^{ème} axe : soutien financier à la mise en œuvre des projets locaux,
- 4^{ème} axe : intégration de « branches » thématiques (sport, culture, jeunesse, ...).

Pour le 3^{ème} axe (soutien aux projets locaux), l'intervention du Département se fera par la mobilisation d'une enveloppe financière spécifique à chaque territoire.

Ainsi, pour le territoire du Grand Besançon, le montant de l'enveloppe financière dédiée par le Département est de 11,2 M € (soit 14,61 €/habitant/an).

La mobilisation de cette enveloppe se fera selon 2 volets :

- volet A : soutien aux projets s'inscrivant dans un projet de territoire et répondant aux priorités du Département,
- volet B : soutien aux projets d'intérêt local.

Au regard du projet du territoire du Grand Besançon (enjeux, axes stratégiques, priorités, ...) et des projets recensés d'ici 2021, la répartition de l'enveloppe dédiée à l'axe 3 du contrat P@C a été arrêtée comme suit :

- pour les projets relevant du volet A : 70 % de l'enveloppe (soit 7 840 00 €),
- pour les projets relevant du volet B : 30 % de l'enveloppe (soit 3 360 000 €).

Une clause de revoyure est prévue à la fin de l'année 2019 afin de faire le point sur le niveau de mobilisation de l'enveloppe dédiée par le Département à chaque territoire, ce qui permettra, si nécessaire, de procéder à un éventuel ajustement de l'engagement du Département pour répondre aux besoins identifiés.

L'animation du contrat P@C et la prise des décisions nécessaires à sa mise en œuvre relèveront des prérogatives d'une instance de concertation.

Les représentants du bloc communal (communes et EPCI) au sein de l'instance de concertation s'exprimeront au nom de l'ensemble du territoire, pour la mise en œuvre d'un projet de territoire partagé avec le Département.

Le contrat P@C du territoire du Grand Besançon a été élaboré par le Département et par les représentants du bloc communal (communes et EPCI), à partir d'un diagnostic commun et d'une vision partagée des enjeux de développement du territoire concerné.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- prend acte des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires,
- approuve le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire du Grand Besançon,
- autorise Madame le Maire à signer ce contrat.

pour : 7/7

2/ mise à disposition des salles communales pour les associations du village

Le Conseil Municipal approuve la mise à disposition des salles communales à titre gracieux avec signature d'une convention, aux associations dont le siège social est établi sur la commune de La Vèze, avec une manifestation à but lucratif par an. Le nettoyage sera à la charge des utilisateurs.

pour : 7/7

3/ subvention 2019

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 144 € au foyer socio-éducatif du collège de Saône.

pour : 7/7

4/ admission en non-valeurs

Madame le Maire présente l'état des côtes irrécouvrables adressé par la Trésorière de Morre-Roulans. Les poursuites engagées pour recouvrer les créances de deux débiteurs (dont un a déménagé), pour un montant total de 346.29 € n'ont pas permis d'aboutir. Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeur. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement. Le montant sera imputé au compte 6541.

pour : 6 abstention : 1

5/ amortissement d'études

Le projet de construction de l'atelier municipal ayant été annulé, le Conseil Municipal décide d'amortir sur 5 ans le bien n° 2016-12 correspondant à l'étude effectuée en 2016 pour un montant total de 4389.32 €. Les opérations comptables seront effectuées sur les comptes 6811/042 et 28031/040.

pour : 7/7

6/ transfert de l'actif PLU à la CAGB

Dans le cadre du transfert de compétences PLU à la CAGB, le Conseil Municipal approuve la mise à disposition de l'ensemble des biens listés ci-après* au 1er janvier 2019, pour un montant total de 75269.52 €.

*Biens à prendre en compte au titre de la mise à disposition :
n° 2011-10 : 34407.77 € et n° 6-04 : 40861.75 €

pour : 7/7

7/ permis d'aménager : validation de la modification

Après avoir pris connaissance du nouveau projet d'aménagement au lieu-dit Champs de la Glacière section cadastrale AA, le Conseil Municipal valide le partage du lot 3. Les surfaces des parcelles sont arrêtées comme suit :

Lot 1 : 674 m² / Lot 2 : 600 m² / Lot 3a : 910 m² et Lot 3b : 756 m²

pour : 7/7

Informations

La fib est annoncée pour la fin de l'année 2019.

Lagunage : le dégrilleur sera testé le 20 juin pour mise en service.

Le cimetière ne sera plus entretenu avec des produits dés herbants

La salle des fêtes a été dotée d'une série de verres neufs offerts par le club de 2CV. La cuve de récupération des eaux pluviales du cimetière a été offerte par l'ACCA de La Vèze. Le Conseil Municipal tient à remercier ces deux associations.

Travaux de voirie : programmation pris en charge par la CAGB sur les 3 ans à venir :

2019 : une partie du chemin de la Grand Combe sera refaite

2020-2021 : réfection de la rue de l'Eglise et de la rue des Trois Bassins.

D'autres travaux avec participation de la commune à hauteur de 50% :

mise en sécurité de la traversée du village (avant la fin du mandat)

Prévisions sur 3 ans : rue Blériot, rue Charles de Gaulle (avec récupération des eaux pluviales) et rue de la Glacière.

Ecole : le projet d'aménagement de la bibliothèque a été validé par le SIFALP en collaboration avec les enseignants et l'aménageur. Suite au diagnostic sur la qualité de l'air dans les locaux, tous les produits émissifs utilisés pour l'entretien ont été remplacés par le savon noir, le vinaigre et le bicarbonate. Cette solution a été bien accueillie par les ARSEM et les enseignants.

Fin de la séance : 19h50

Vu pour être affiché 13 juin 2019, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,